

BIÉLORUSSIE

Condamnés pour avoir dit la vérité

Index AI : EUR 49/012/02

Amnesty International a dénoncé les condamnations prononcées hier (lundi 24 juin 2002) contre deux journalistes indépendants biélorusses, qui ont été sanctionnés pour avoir tenté de faire la lumière sur la série de « disparitions » qui ont eu lieu dans le pays.

« *La condamnation de ces deux journalistes montre une fois encore que les autorités biélorusses sont incapables de tolérer la moindre forme de critique, et de laisser la petite communauté de journalistes indépendants se faire l'écho d'un sentiment d'inquiétude largement répandu quant au sort de nombreuses personnalités "disparues" dans le pays* », a déclaré Amnesty International.

Nikolaï Markevitch, rédacteur en chef du journal *Pagonia*, et Pavel Mojeïko, un membre de la rédaction, ont été condamnés respectivement à des peines de deux ans et demi et deux ans de « restriction de liberté ». Ils ont été reconnus coupables d'avoir diffamé le chef de l'État biélorusse, Alexandre Loukachenko, dans une édition de *Pagonia* parue à l'approche de l'élection présidentielle de septembre dernier.

« *Si Nikolaï Markevitch et Pavel Mojeïko n'ont finalement pas été emprisonnés, comme on le redoutait, il n'en demeure pas moins totalement inacceptable que la législation pénale soit utilisée pour étouffer toute critique à l'égard des autorités, ou pour intimider des personnes qui expriment des préoccupations légitimes concernant les actes ou les pratiques de représentants de l'État* », a souligné Amnesty International.

Étant donné la nature de leur condamnation, Nikolaï Markevitch et Pavel Mojeïko, qui sont respectivement âgés de quarante et vingt-trois ans, devront accomplir pendant la durée de leur peine les travaux forcés que les autorités jugeront bon de leur imposer, ce qui limitera considérablement leur capacité à exercer leur profession.

L'édition du 4 septembre 2001 de *Pagonia*, qui avait été saisie avant sa diffusion, faisait état d'informations préoccupantes indiquant que le président Alexandre Loukachenko et ses plus proches

collaborateurs étaient impliqués dans les « disparitions » de plusieurs figures de l'opposition en 1999.

La passivité manifeste des autorités biélorusses, caractérisée par l'absence d'enquête rapide, impartiale et exhaustive sur ces « disparitions », a été dénoncée par un large éventail d'organisations gouvernementales régionales, d'organes de suivi de traités internationaux, ainsi que d'organisations non gouvernementales (ONG) biélorusses et internationales.

Amnesty International exhorte le gouvernement biélorusse à prendre immédiatement des mesures afin de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de divers instruments internationaux, en particulier en matière de liberté d'expression.

Les deux journalistes ont été condamnés le 24 juin aux termes de l'article 367-2 du Code pénal, par le tribunal de district de Leninski, à Grodno, ville située à la frontière occidentale de la Biélorussie, non loin de la Pologne. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>